



Lettre ouverte aux élus de l'Indre

Pour la défense et la protection du bocage et des arbres bocagers

L'abattage sur 5 à 6 kilomètres d'arbres bocagers dont de très vieux arbres sur la commune d'Arthon dans le secteur des Moineaux a été ressenti avec beaucoup de douleur par de très nombreux habitants comme en témoignent l'article de la Nouvelle République du 14 janvier et les très nombreux appels que notre association a reçus. C'est non seulement une atteinte au paysage dans lequel ces habitants aiment vivre, se promener et où ils se sentent bien mais c'est également une atteinte à la nature et à la biodiversité qui nous indigne.

Le bocage et en particulier les vieux arbres sont le refuge d'insectes auxiliaires des cultures, de coléoptères, de gastéropodes, et de nombreux petits animaux (batraciens, rongeurs, reptiles ...). Les oiseaux (passereaux, rapaces diurnes et nocturnes...) y nichent, s'y nourrissent et se protègent des intempéries et des prédateurs. Sur 1 km de haie, 20 espèces d'oiseaux peuvent nicher alors que les populations d'oiseaux n'arrêtent pas de décliner. Le bocage est aussi le site de nidification d'abeilles sauvages essentielles pour la pollinisation et il a un rôle très important de corridor écologique. Le bocage et ses grands arbres et tout particulièrement les vieux arbres constituent un véritable patrimoine naturel aussi précieux et important pour le territoire que son patrimoine architectural et bâti. Les haies et les arbres bocagers jouent un rôle important non seulement en matière de paysage, mais aussi sur le plan climatique : détruire le bocage, c'est contribuer au réchauffement climatique.

Apparemment l'auteur de cette dévastation à grande échelle a bien pris soin de s'assurer qu'il ne contrevenait à aucune réglementation en vigueur. Alors pourquoi sommes-nous indignés si tout est en règle ? Parce que personne ne s'est soucié de l'impact sur le cadre de vie des habitants et sur la biodiversité. Parce que ce massacre aurait pu être évité car l'absence de protection de ces arbres centenaires n'est pas une fatalité ni le fruit d'un vide juridique. Nous ne sommes pas collectivement impuissants face à ces pratiques. Les moyens existent pour empêcher ce type de massacre contre la biodiversité notamment dans le cadre des règlements d'urbanisme. Les élus qui élaborent les Plans locaux d'Urbanisme le savent mais il faut avoir le courage et la volonté d'inscrire dans ces règlements les règles permettant de protéger le bocage et les arbres qui le méritent. De peur de fâcher un propriétaire qui va tirer un profit individuel de la vente des grumes, ce sont des centaines d'habitants qui seront choqués et frustrés de leur bonheur d'habiter dans l'Indre. Alors que notre département continue à se dépeupler et qu'il est beaucoup question d'attractivité, comment vous, les responsables élus, pensez-vous attirer de nouveaux habitants en ne prenant aucune mesure pour protéger ce cadre de vie susceptible de les attirer ?

Le bocage et les arbres champêtres sont un atout et une richesse pour notre département. C'est une richesse pour les habitants, pour la préservation de la biodiversité, pour une agriculture et une sylviculture durables et pour le climat.

Alors quand mesdames et messieurs les élus de ce territoire, allez vous enfin prendre en compte la question de la protection du bocage et de la biodiversité dans vos politiques locales ? Il est grand temps d'agir en ce sens.